



**2015/2284(INI)**

27.4.2016

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 163**

**Projet de rapport**  
**Marian Harkin**  
(PE578.543v01-00)

sur les activités, les incidences et la valeur ajoutée du Fonds européen  
d'ajustement à la mondialisation entre 2007 et 2014  
(2015/2284(INI))



## **Amendement 1**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

**Visa 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu le rapport annuel 2012 de l'Observatoire européen des restructurations (ERM) publié par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) intitulé "Après la restructuration: marchés de l'emploi, conditions de travail et satisfaction de la vie",*

Or. en

## **Amendement 2**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

**Visa 6 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu l'étude de cas réalisée par Eurofound en 2009 intitulée "Added value of the European Globalisation Adjustment Fund: A comparison of experiences in Germany and Finland (Valeur ajoutée du Fonds d'ajustement européen à la mondialisation: une comparaison des expériences en Allemagne et en Finlande),*

Or. en

### **Amendement 3**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

**Visa 6 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu le rapport de l'ERM réalisé par Eurofound en 2009 sur les restructurations en période de récession,*

Or. en

### **Amendement 4**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

### **Proposition de résolution**

**Considérant A**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**A. considérant que l'objectif du FEM est de contribuer à une croissance économique intelligente, inclusive et durable et à la promotion d'un emploi durable;** *supprimé*

Or. it

### **Amendement 5**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

### **Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***A bis. considérant que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été institué pour apporter une aide aux travailleurs qui ont***

*perdu leur emploi en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial;*

Or. it

**Amendement 6**  
**Sven Schulze**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été institué pour apporter une aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial dues à la mondialisation; que, à titre dérogatoire, le champ d'application du FEM a été élargi aux travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la crise économique et financière mondiale de 2009 à 2011 et qu'il a à nouveau été élargi pour inclure de manière permanente le critère de la crise et les travailleurs indépendants de 2014 à 2020;

*Amendement*

B. considérant que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été institué pour apporter une aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial dues à la mondialisation; ***que le Fonds a pour objectif de préparer les chômeurs à trouver un nouvel emploi et de les soutenir dans cette démarche;*** que, à titre dérogatoire, le champ d'application du FEM a été élargi aux travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la crise économique et financière mondiale de 2009 à 2011 et qu'il a à nouveau été élargi pour inclure de manière permanente le critère de la crise et les travailleurs indépendants de 2014 à 2020;

Or. de

**Amendement 7**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que le FEM a été créé pour faire face à des situations d'urgence***

*ponctuelles et temporaires, contrairement au Fonds social européen (FSE), qui soutient également les travailleurs licenciés, mais qui vise, quant à lui, à corriger les déséquilibres structurels à long terme, en particulier grâce à des programmes d'apprentissage tout au long de la vie;*

Or. it

### **Amendement 8**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B bis. considérant que la restructuration n'est pas un phénomène nouveau mais une pratique qui survient plus fréquemment du fait des défis économiques, et que, ces dernières années, elle est devenue plus fréquente, a pris des formes multiples, s'est intensifiée dans certains secteurs et s'est étendue à d'autres, entraînant des conséquences imprévues pour le tissu économique et social des États membres; que de plus en plus de cas traités par le Fonds européen d'ajustement (FEM) sont liés à des stratégies de restructuration de sociétés importantes et de multinationales, qui sont, dans la majorité des cas, décidées sans consultation des travailleurs et de leurs représentants; que la relocalisation, la délocalisation, les fermetures, les fusions, les acquisitions, les reprises, la réorganisation de la production, l'externalisation des activités, constituent les formes les plus communes de restructuration que connaissent les*

**Amendement 9**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B ter. considérant que les entreprises sont responsables des répercussions de leurs décisions de restructuration sur les collectivités, les sociétés et les économies où elles opèrent; que le FEM aide à amortir les effets négatifs de ces décisions de restructuration; que, dans ce sens, non seulement les travailleurs mais aussi les entreprises tirent profit de l'appui du FEM;***

**Amendement 10**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B quater. considérant qu'il n'existe aucun cadre juridique européen concernant l'association des travailleurs et de leurs représentants aux décisions de restructuration afin de prévoir les changements et d'empêcher des pertes***

*d'emploi;*

Or. en

**Amendement 11**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B quinquies. considérant que des systèmes de relations sociales bien développés qui accordent aux salariés et à leurs représentants des droits dans les domaines de la consultation, de l'information et de la codécision sont essentiels;***

Or. en

**Amendement 12**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B sexies. considérant que l'adaptabilité et la proactivité lors des changements de poste ou d'emploi peuvent cependant être entravées par l'insécurité du fait que les transitions apportent un risque potentiel de chômage, d'abaissement de salaire et d'insécurité sociale; considérant que le retour à l'emploi des bénéficiaires du FEM serait***

*plus efficace si des emplois de qualité et la sécurité de l'emploi et du travail étaient assurés;*

Or. en

**Amendement 13**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B septies. considérant que les coopératives gèrent les restructurations d'une façon socialement responsable et que leur modèle de gouvernance coopératif particulier, basé sur la propriété commune, la participation démocratique et le contrôle par leurs membres, ainsi que la capacité des coopératives à compter sur leurs propres ressources financières et réseaux de soutien, expliquent pourquoi les coopératives sont plus flexibles et plus innovatrices dans la gestion des restructurations dans la durée, ainsi que dans la création de nouvelles opportunités commerciales;*

Or. en

**Amendement 14**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B octies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B octies. considérant que la Commission a fourni des réponses décevantes aux résolutions du Parlement concernant l'information, la consultation et la restructuration, ce qui souligne l'urgence de prendre des mesures concrètes dans ce secteur;***

Or. en

**Amendement 15**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Considérant B nonies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B nonies. considérant qu'il existe actuellement de grandes différences dans le contexte national concernant les responsabilités des employeurs envers leurs salariés au cours des restructurations; que les partenaires sociaux européens ont été consultés deux fois au cours de la décennie précédente et que la Commission n'a pas agi;***

Or. en

**Amendement 16**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant que, à l'heure actuelle, les effets de la crise économique***

*ont plus d'importance et d'impact dans les petites entreprises qui emploient moins de 500 personnes;*

Or. it

### **Amendement 17**

**Csaba Sógor**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant D**

###### *Proposition de résolution*

D. considérant que, jusqu'au 31 décembre 2017, les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation peuvent bénéficier du soutien du FEM, dans les régions admissibles au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, en nombre égal à celui des bénéficiaires ciblés;

###### *Amendement*

D. considérant que, *depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les personnes qui exerçaient antérieurement sous le statut de travailleur indépendant peuvent également être des bénéficiaires admissibles et recevoir une aide; que,* jusqu'au 31 décembre 2017, les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation peuvent bénéficier du soutien du FEM, dans les régions admissibles au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, en nombre égal à celui des bénéficiaires ciblés;

Or. en

### **Amendement 18**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant E**

###### *Proposition de résolution*

*E. considérant que l'actuel FEM ne vise pas seulement à aider les travailleurs licenciés mais également à faire preuve de solidarité à l'égard de ces travailleurs;*

###### *Amendement*

*supprimé*

Or. it

## **Amendement 19**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***E bis considérant que la Cour des comptes recommande au Parlement européen, au Conseil et à la Commission d'envisager de limiter les financements européens à des mesures susceptibles de produire de la valeur ajoutée européenne, plutôt que de financer des plans nationaux déjà existants de soutien au revenu des travailleurs;***

Or. en

## **Amendement 20**

**Csaba Sógor**

### **Proposition de résolution**

**Considérant F**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

F. considérant que le budget original du FEM était de 500 millions d'euros par an; que le budget actuel est de 150 millions d'euros par an, avec une dépense annuelle moyenne *de* 70 millions d'euros depuis sa création;

F. considérant que le budget original du FEM était de 500 millions d'euros par an; que le budget actuel est de 150 millions d'euros par an, avec une dépense annuelle moyenne *d'environ* 70 millions d'euros depuis sa création;

Or. en

## **Amendement 21**

**Patrick Le Hyaric**

### **Proposition de résolution**

**Considérant F bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***F bis. considérant que les besoins réels liés aux pertes d'emplois et aux reconversions dues à la crise et à la mondialisation appellent à l'instauration d'un FEM renouvelé facilitant l'accès à ses fonds pour compenser les pertes d'emplois et reconversions mais aussi pour anticiper ces dernières;***

Or. fr

**Amendement 22**

**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**

**Considérant H**

*Proposition de résolution*

H. considérant que le FEM est un fonds d'urgence et qu'il demeure en dehors du cadre financier pluriannuel (CFP);

*Amendement*

H. considérant que le FEM est un fonds d'urgence ***conçu pour fournir une intervention rapide et une aide à court terme afin de répondre à des difficultés graves et imprévues sur le marché du travail impliquant des licenciements massifs*** et qu'il demeure en dehors du cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

**Amendement 23**

**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**

**Considérant I**

*Proposition de résolution*

I. considérant qu'il y a eu 134 demandes provenant de 20 États membres, relatives à 122 121 travailleurs ciblés, et qu'un total de 561,1 millions d'euros a été

*Amendement*

I. considérant qu'***entre 2007 et 2014***, il y a eu 134 demandes provenant de 20 États membres, relatives à 122 121 travailleurs ciblés, et qu'un total de 561,1

sollicité;

millions d'euros a été sollicité;

Or. en

#### **Amendement 24**

**Csaba Sógor**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant I bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***I bis. considérant que, pendant la période de 2007 à 2013, le taux d'exécution du budget était seulement de 55 %, et que 45 % des fonds assignés n'ont pas été utilisés;***

Or. en

#### **Amendement 25**

**Csaba Sógor**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant J**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

J. considérant qu'il apparaît que les mesures du FEM ont une valeur maximale lorsqu'elles ont été personnalisées et qu'elles sont complémentaires des dispositions générales;

J. considérant qu'il apparaît que les mesures du FEM ont une valeur ***ajoutée*** maximale ***lorsqu'elles sont utilisées pour le cofinancement de services qui sont généralement absents des régimes d'allocation liés à l'emploi dans les États membres et*** lorsqu'elles ont été personnalisées et qu'elles sont complémentaires des dispositions générales, ***en particulier pour les catégories les plus vulnérables de travailleurs licenciés;***

Or. en

## **Amendement 26**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant J**

##### *Proposition de résolution*

J. considérant qu'il apparaît que les mesures du FEM ont une valeur maximale lorsqu'elles ont été personnalisées et qu'elles sont complémentaires des dispositions générales;

##### *Amendement*

J. considérant qu'il apparaît que les mesures du FEM ont une valeur maximale lorsqu'elles ont été personnalisées et qu'elles sont complémentaires des dispositions générales; ***que, dans ce contexte, l'importance d'une évaluation complète des besoins et des exigences du marché du travail local en matière de qualifications apparaît essentielle, puisqu'elle devrait constituer la base d'une planification des formations et d'un renforcement des qualifications en vue d'un retour rapide des travailleurs sur le marché du travail;***

Or. en

## **Amendement 27**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant J bis (nouveau)**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***J bis. considérant qu'entre 2007 et 2014, le secteur manufacturier a été à l'origine du plus grand nombre de demandes, en particulier l'industrie automobile, qui représentait 29 000 des 122 121 travailleurs concernés (23 % du total couvert par les demandes soumises);***

Or. en

**Amendement 28**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***J bis. considérant que les mesures du FEM ont démontré des retours à l'emploi plus importants en permettant d'investir davantage dans le potentiel des anciens salariés;***

Or. fr

**Amendement 29**  
**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**  
**Considérant K bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K bis. considérant que le FEM est utilisé pour atténuer l'impact de la mondialisation des groupes internationaux; que la politique commerciale de l'Union a directement entraîné un déplacement massif des emplois dans l'Union; que les politiques d'austérité imposées par la troïka et mises en œuvre par les États membres ont également contribué directement à des licenciements massifs dans l'Union;***

Or. en

**Amendement 30**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Considérant K bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K bis. considérant que les taux de chômage européens, particulièrement des jeunes et des chômeurs de longue durée, rendent urgent des actions permettant d'offrir de nouvelles perspectives professionnelles;***

Or. fr

**Amendement 31**

**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**

**Considérant K ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K ter. considérant que le FEM ne résout pas le problème du chômage dans l'Union; que la résolution de la crise du chômage dans l'Union exige de mettre la protection des emplois au cœur de la politique commerciale de l'Union, de mettre fin aux politiques d'austérité et d'investir dans la création d'emplois;***

Or. en

**Amendement 32**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

1. ***se félicite de*** l'évaluation ex post du FEM et du premier rapport bisannuel; observe que la Commission se conforme à son obligation d'information; relève que ces rapports, et d'autres, ***contribuent à*** la transparence et ***à*** l'efficacité du FEM;

1. ***prend acte de*** l'évaluation ex post du FEM et du premier rapport bisannuel; observe que la Commission se conforme à son obligation d'information; relève que ces rapports, et d'autres, ***ne suffisent pas pour garantir*** la transparence et l'efficacité

du FEM;

Or. it

**Amendement 33**  
**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. se félicite de l'évaluation ex post du FEM et du premier rapport bisannuel; observe que la Commission se conforme à son obligation d'information; relève que ces rapports, et d'autres, contribuent à la transparence et à l'efficacité du FEM;

*Amendement*

1. se félicite de l'évaluation ex post du FEM et du premier rapport bisannuel; observe que la Commission se conforme à son obligation d'information; relève que ces rapports, et d'autres, contribuent à la transparence et à l'efficacité du FEM; ***estime à cet égard que la Commission pourrait rendre publics les rapports de missions internes, consécutifs aux visites de contrôle portant sur les demandes en cours dans les États membres;***

Or. en

**Amendement 34**  
**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. observe que l'analyse d'impact de 2013 sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI), commandée au Centre de recherche sur la politique économique par la Commission européenne, a conclu que ledit partenariat pourrait entraîner la perte de plus d'un million d'emplois dans l'Union selon son scénario "ambitieux" et plus de 600 000 selon son scénario le moins ambitieux; note que cette étude n'est pas***

*en mesure de prévoir l'impact net sur le taux d'emploi dans l'Union, du fait qu'elle utilise un modèle informatisé d'équilibre général qui admet la supposition fautive et simpliste selon laquelle, après la libéralisation du commerce, tous les secteurs en croissance de l'économie absorberont les pertes d'emplois des secteurs en déclin dues à la concurrence internationale; relève avec préoccupation qu'une autre analyse de l'impact du PTCI, réalisée par l'université Tufts en 2014, qui utilisait un autre modèle, à savoir l'outil de modélisation des politiques mondiales des Nations unies, plus fiable, selon laquelle le PTCI conduirait à une perte nette du PIB de l'Union, à plus de 600 000 pertes d'emplois, à des pertes nettes à l'exportation, à un affaiblissement des revenus du travail et à une réduction de la part du travail dans le PIB; insiste pour que la Commission mette un terme aux négociations du PTCI et d'autres accords de libéralisation du commerce qui entraîneraient inévitablement une perte massive d'emplois dans l'Union;*

Or. en

**Amendement 35**  
**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. observe en outre qu'actuellement, il n'existe aucune obligation pour les États membres de rendre publics leurs demandes et leurs rapports finaux au titre de la réglementation en vigueur, bien qu'ils puissent le faire volontairement; encourage vivement tous les États membres à publier ces documents en temps opportun, dans un souci de plus*

*grande transparence;*

Or. en

**Amendement 36**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena, Agnes Jongerius**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. se félicite de la prolongation de un à deux ans de la période de financement; relève que, selon l'étude d'Eurofound, une période de 12 mois n'était pas suffisamment longue pour aider tous les travailleurs licenciés, en particulier les catégories les plus vulnérables, tels que les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs âgés, les femmes et, en particulier, les parents isolés;*

Or. en

**Amendement 37**

**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM;

2. estime que les réformes du règlement ont *légèrement* amélioré le fonctionnement du FEM;

Or. en

**Amendement 38**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM;

*Amendement*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM, ***mais que cela reste insuffisant; remarque que cette amélioration a simplifié les procédures d'accès au FEM pour les États membres et que cela devrait leur permettre de plus y faire appel; note, malgré tout, que, dans un souci de transparence et de responsabilité démocratique, la Commission aurait dû garantir l'accès du public à l'ensemble des documents relatifs à des demandes d'intervention du FEM;***

Or. it

**Amendement 39**  
**Sven Schulze**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM;

*Amendement*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM, ***mais qu'il convient de veiller à ce que le Fonds n'assure pas une fonction de stabilisation macroéconomique en prélude à une assurance chômage européenne;***

Or. de

**Amendement 40**  
**Monika Vana**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM;

*Amendement*

2. estime que les réformes du règlement ont amélioré le fonctionnement du FEM; ***regrette que tous les États membres ne les aient pas encore appliquées;***

Or. en

**Amendement 41**  
**Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire ***à ce jour***; souligne, ***cependant***, qu'en cas d'augmentation importante des demandes, les crédits ***devraient continuer à*** assurer le bon fonctionnement du FEM;

*Amendement*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire ***dans le champ d'intervention limité du FEM jusqu'en 2013***; souligne ***cependant que, depuis 2014, le champ d'intervention du FEM a été une fois de plus étendu pour*** qu'en cas d'augmentation importante des demandes, les crédits ***soient augmentés afin d'***assurer le bon fonctionnement du FEM; ***observe l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009-2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise;***

Or. en

**Amendement 42**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire à ce jour; souligne, cependant, qu'en cas d'augmentation importante des demandes, les crédits **devraient continuer à** assurer le bon fonctionnement du FEM;

*Amendement*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire à ce jour **sur la base des obligations d'accès établies par ses règlements**; souligne cependant, qu'en cas d'augmentation importante des demandes, les crédits **ne seront pas suffisants pour** assurer le bon fonctionnement du FEM;

Or. it

**Amendement 43**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire à ce jour; souligne, cependant, qu'en cas d'augmentation importante des demandes, **les** crédits devraient continuer à assurer le bon fonctionnement du FEM;

*Amendement*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire à ce jour; souligne, cependant, qu'en cas d'augmentation importante des demandes **ou d'ajout de nouvelles prérogatives, des crédits supplémentaires** devraient être alloués pour continuer à assurer le bon fonctionnement du FEM;

Or. fr

**Amendement 44**  
**Jérôme Lavrilleux**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance nécessaire à *ce jour*; souligne, cependant, qu'en cas d'augmentation importante des demandes, les crédits devraient continuer à assurer le bon fonctionnement du FEM;

*Amendement*

3. note que les crédits affectés au FEM dans le budget annuel, bien que réduits, ont été suffisants pour apporter l'assistance *et l'accompagnement* nécessaire *et primordial des personnes ayant perdu leur emploi à la suite de changements structurels*; souligne, cependant, qu'en cas d'augmentation importante des demandes, les crédits devraient continuer à assurer le bon fonctionnement du FEM;

Or. fr

**Amendement 45**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Elena Gentile, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. souligne qu'un des principaux rôles du FEM consiste à faire bénéficier en Europe des secteurs particuliers dont plusieurs entreprises sont affectées par les effets de la mondialisation; souligne que ces aides, accordées notamment aux PME, devraient être considérées comme la principale valeur ajoutée du FEM;*

Or. en

**Amendement 46**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**3 ter.** *souligne la pertinence d'un dialogue social soutenu, basé sur la confiance mutuelle et le partage des responsabilités, comme étant le meilleur instrument qui permet de rechercher des solutions consensuelles et des perspectives communes dans la prévision, la prévention et la gestion des processus de restructuration; souligne que ce dialogue pourrait aider à empêcher les pertes d'emploi et, par conséquent, d'avoir recours au FEM; demande à la Commission d'évaluer s'il est nécessaire de prendre des mesures au niveau de l'Union pour contrôler les activités des entreprises, afin d'empêcher les abus de toutes sortes qui ont des effets préjudiciables, notamment sur les travailleurs; demande à la Commission de garantir que les licenciements sont considérés comme le dernier recours après l'examen de toutes les autres solutions envisageables, sans entraîner une perte de compétitivité pour les entreprises;*

Or. en

**Amendement 47**  
**Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4.** *observe l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise;*

*supprimé*

*(Cette suppression a été effectuée car ce passage a été ajouté au paragraphe précédent.)*

Or. en

#### **Amendement 48**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 4**

###### *Proposition de résolution*

4. **observe** l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise;

###### *Amendement*

4. **regrette** l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise; **souligne qu'à l'heure actuelle, les effets négatifs de la crise économique sont loin d'être réglés et que cela entraînera une augmentation future du nombre de demandes;**

Or. it

#### **Amendement 49**

**Patrick Le Hyaric**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 4**

###### *Proposition de résolution*

4. observe l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise;

###### *Amendement*

4. observe l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise; **se félicite de la prolongation de cette dérogation après 2013 étant donné la persistance de la crise économique;**

Or. fr

## Amendement 50

Csaba Sógor

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 4

##### *Proposition de résolution*

4. observe l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise;

##### *Amendement*

4. observe l'augmentation importante du nombre de demandes pendant la période dérogatoire 2009 – 2011, qui permettait la présentation de demandes sur la base de critères liés à la crise; ***observe qu'au cours de la période 2007 – 2014, plus de la moitié des projets étaient liés à la crise;***

Or. en

## Amendement 51

Lynn Boylan, Paloma López Bermejo

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 4 bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***4 bis. se félicite de la prolongation à deux ans de la période d'intervention du FEM; demande à la Commission de modifier le calendrier des programmes du FEM pour qu'ils courent sur deux ans à compter de la date d'approbation de la Commission au lieu de deux ans à compter de la date du dépôt de la demande; invite la Commission à garantir que le financement des formations pluriannuelles soit attribué après la fin du programme, pour autant que la date de début des cours ou la date de demande se situe dans le calendrier du programme;***

Or. en

**Amendement 52**  
**Elisabeth Morin-Chartier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4 bis. observe que le FEM souffre d'une méconnaissance importante de la part des États membres, des partenaires sociaux et des entreprises; demande à la Commission de mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des États membres;**

Or. fr

**Amendement 53**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5. soutient l'action de la Commission en vue de l'élaboration de procédures normalisées pour les demandes d'intervention du FEM et la gestion du fonds qui s'appuient sur les fonctionnalités du système électronique d'échange de données (SFC), lequel permet de simplifier les demandes des États membres et accélère leur traitement; demande à la Commission de veiller à ce que le système permette également une information meilleure et améliorée;**

**5. demande à la Commission de développer des procédures standardisées pour les demandes d'intervention de la gestion du FEM pour qu'il puisse fournir sa contribution financière rapidement afin d'en maximiser l'impact; rappelle que, selon le rapport de la Cour des comptes, la durée moyenne d'une procédure d'approbation du FEM est de 41 semaines malgré les efforts reconnus de la Commission pour réduire le plus possible le temps d'attente et sachant que certaines parties de la procédure, selon la réglementation actuelle, ne peuvent pas être abrégées;**

Or. it

## Amendement 54

Marita Ulvskog, Jutta Steinruck, Elena Gentile, Javi López

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6

##### *Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de **mieux** anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; **s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;**

##### *Amendement*

6. demande à la Commission de **pleinement** anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne, **en tenant également compte des preuves attestant des effets que les demandes au FEM ont mis en exergue; demande à la Commission de revoir les accords commerciaux à la lumière de ces informations et de revoir sa position quant aux accords commerciaux qui auraient des effets néfastes sur le marché du travail européen;**

Or. en

## Amendement 55

Agnes Jongerius

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6

##### *Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; **s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;**

##### *Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; **invite la Commission à effectuer régulièrement des évaluations d'impact approfondies, ex ante et ex post, de tous les accords commerciaux et de toutes les initiatives législatives pertinentes qui ont des effets potentiels sur l'emploi, la compétitivité et l'économie, en particulier concernant les petites et moyennes entreprises; estime que tous les secteurs signalés comme vulnérables devraient être étroitement surveillés et que les partenaires sociaux et**

*les États membres actifs dans ces secteurs à haut risque devraient prévoir des stratégies pour anticiper les changements prévus dans le marché du travail;*

Or. en

### **Amendement 56**

**Ole Christensen, Jutta Steinruck, Agnes Jongerius, Marita Ulvskog, Miapetra Kumpula-Natri**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 6**

##### *Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; *s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;*

##### *Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne;

Or. en

### **Amendement 57**

**Patrick Le Hyaric**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 6**

##### *Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil

##### *Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne, *notamment à travers des études d'impact social des différents accords de libre-échange en*

d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;

***négociation***; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;

Or. fr

## **Amendement 58**

**Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 6**

##### *Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords ***commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place***;

##### *Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper ***et prévenir, en concertation avec les acteurs des secteurs concernés***, les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; ***invite la Commission à suspendre les accords commerciaux ou les discussions sur les accords qui n'ont pas encore été conclus comme le PTCI, qui rendent la crise permanente ou font disparaître complètement des secteurs économiques entiers***; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention ***ou de compensation*** pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales ***ou de politiques*** décidées au niveau de l'Union;

Or. it

## **Amendement 59**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;

*Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place, **comme par exemple le PTCI, l'ACS, le CETA, le MES; souligne que l'octroi du statut d'économie de marché à des pays tiers qui ne respectent pas les cinq critères établis par la Commission risque d'avoir un impact catastrophique sur la capacité des entreprises européennes à rester compétitives sur le marché;**

Or. it

**Amendement 60**  
**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux

*Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux

déjà en place;

déjà en place; *exige que la Commission place la protection des emplois dans l'Union au centre de sa politique commerciale;*

Or. en

## Amendement 61

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6

##### *Proposition de résolution*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme *actuelle*, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;

##### *Amendement*

6. demande à la Commission de mieux anticiper les effets des décisions de politique commerciale sur le marché du travail de l'Union européenne; s'oppose *fermement* à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme *et avec son budget actuels*, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales *erronées* décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou des accords commerciaux déjà en place;

Or. en

## Amendement 62

**Ole Christensen, Agnes Jongerius, Jutta Steinruck, Marita Ulvskog, Miapetra Kumpula-Natri**

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6 bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

*6 bis. convient avec la Commission que l'objectif essentiel du FEM est d'aider les personnes qui perdent leur emploi du fait de la libéralisation des échanges; estime*

*qu'une tâche importante du FEM est d'atténuer les conséquences des conflits commerciaux et de garantir que les charges découlant des décisions politiques au niveau de l'Union sont partagées entre les États membres; demande, par conséquent, une révision ciblée du FEM afin d'y ajouter une clause qui garantirait un soutien aux salariés et aux entreprises affectés par des conflits commerciaux; souligne à cet égard l'urgence d'instaurer une procédure plus rapide pour traiter les demandes;*

Or. en

**Amendement 63**  
**Claude Rolin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. insiste sur le fait que le FEM ne peut en aucun cas se substituer à une politique sérieuse de prévention et d'anticipation des restructurations; insiste sur l'importance d'une véritable politique industrielle à l'échelle de l'Union européenne porteuse de croissance durable et inclusive;*

Or. fr

**Amendement 64**  
**Maria Arena, Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. s'oppose à toute initiative qui considérerait le FEM, sous sa forme*

*actuelle, comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de stratégies commerciales décidées au niveau de l'Union, y compris de futurs accords commerciaux ou d'accords commerciaux déjà en place;*

Or. en

**Amendement 65**  
**Maria Arena, Marita Ulvskog**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 ter. estime que si le FEM doit être utilisé comme un outil d'intervention pour les emplois perdus dans l'Union européenne du fait de la fermeture d'entreprises dans l'Union à la suite d'accords commerciaux, il est essentiel d'étendre préalablement les compétences du FEM pour lui permettre de soutenir financièrement les politiques de reconversion mises en place dans les États membres concernant les activités des secteurs vulnérables; estime, par conséquent, qu'il est nécessaire d'augmenter les fonds dont dispose le FEM;*

Or. en

**Amendement 66**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

7. *observe* que certains États membres

7. *souligne* que certains États

ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation au titre du FEM; *estime, cependant, que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement ont contribué à répondre à certaines de ces préoccupations;*

membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation au titre du FEM; *demande à la Commission d'examiner cette question et de rédiger un rapport sur le nombre et le champ d'application des projets soutenus par le FSE qui sont conformes aux critères d'intervention du FEM; observe que la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement répond à certaines de ces préoccupations; demande à la Commission de présenter une proposition concernant des modifications législatives nécessaires pour faciliter et rationaliser la mise en œuvre du FEM, prévoyant une augmentation du taux de participation du Fonds afin qu'il corresponde au cofinancement accordé par le FSE aux États membres respectifs et une approbation préliminaire non contraignante mais formelle de la Commission avant la décision de l'autorité budgétaire;*

Or. en

**Amendement 67**  
**Claude Rolin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. observe que certains États membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation

*Amendement*

7. observe que certains États membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation

au titre du FEM; estime, *cependant*, que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement ont contribué à répondre à certaines de ces préoccupations;

au titre du FEM; estime que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement ont contribué à répondre à certaines de ces préoccupations *mais que des efforts supplémentaires doivent encore être entrepris; rappelle à ce titre l'avis du CESE qui suggère d'abaisser le seuil pour les demandes d'aide à 200 licenciements et de porter le cofinancement de l'UE à 75 %;*

Or. fr

## **Amendement 68**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 7**

##### *Proposition de résolution*

7. observe que certains États membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation au titre du FEM; estime, cependant, que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement ont contribué à répondre à certaines de ces préoccupations;

##### *Amendement*

7. observe que certains États membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation au titre du FEM; estime, cependant, que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement ont contribué à répondre à certaines de ces préoccupations; *regrette que le soutien du FEM n'ait pas encore bénéficié aux travailleurs licenciés de tous les États membres et invite ces derniers à prévoir cette possibilité dans le cas de licenciements massifs;*

Or. en

## Amendement 69

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 7

##### *Proposition de résolution*

7. observe que certains États membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation au titre du FEM; estime, *cependant*, que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement *ont contribué à répondre à certaines de ces préoccupations*;

##### *Amendement*

7. observe que certains États membres ont préféré utiliser le FSE plutôt que le FEM en raison de taux de cofinancement plus élevés au titre du FSE, d'une mise en œuvre plus rapide des mesures du FSE, de l'absence de préfinancement du FEM et de la longueur de la procédure d'approbation au titre du FEM; estime que l'accroissement du taux de cofinancement et la procédure de demande et d'approbation plus rapide que permet le nouveau règlement *représentent des améliorations importantes qui ne répondent cependant pas encore aux exigences des citoyens touchés par la crise*;

Or. it

## Amendement 70

Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 7 bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

*7 bis. souligne que les États membres n'ont pas fixé d'objectifs quantitatifs de réinsertion et que, dans certains cas, les services pour l'emploi, publics ou privés, n'ont pas systématiquement fait de distinction entre le FEM, le FSE et d'autres mesures nationales; demande à la Commission de fournir, chaque année, une évaluation complète des résultats obtenus pour chaque intervention au titre du FEM ainsi que de communiquer les données concernant les demandes au*

*FEM qui n'ont pas été approuvées et de motiver ce rejet;*

Or. it

**Amendement 71**  
**Krzysztof Hetman**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. note que la portée et les champs thématiques d'intervention des fonds européens structurels et d'investissement (en particulier le FSE) et du FEM sont souvent semblables et que ce dernier a été créé pour réagir rapidement à une situation imprévue, alors que les fonds structurels et d'investissement ont un cycle pluriannuel de planification; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer leur synergie et de considérer les fonds ESI comme des mesures de suivi dans les domaines de soutien du FEM;*

Or. en

**Amendement 72**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des **Comptes** en ce qui concerne la longueur de la procédure d'approbation du FEM; *s'attend à ce* que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement *ait amélioré* la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures

8. prend acte de la conclusion de la Cour des **comptes** en ce qui concerne la longueur de la procédure d'approbation du FEM; *demande* que *tout soit mis en œuvre pour accélérer les procédures, notamment pour les pays les plus en difficulté qui ne peuvent préfinancer les mesures; espère que* la procédure plus rapide introduite

dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi;

dans le présent règlement *améliore* la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi;

Or. fr

### **Amendement 73**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 8**

#### *Proposition de résolution*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des **Comptes** en ce qui concerne la longueur de la procédure d'approbation du FEM; s'attend à ce que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement ait amélioré la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi;

#### *Amendement*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des **comptes** en ce qui concerne la longueur de la procédure d'approbation du FEM; s'attend à ce que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement ait amélioré la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures ***aussi rapidement que possible après les licenciements ou*** dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi;

Or. en

### **Amendement 74**

**Marian Harkin**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 8**

#### *Proposition de résolution*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des **Comptes** en ce qui concerne la

#### *Amendement*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des **comptes** en ce qui concerne la

longueur de la procédure d'approbation du FEM; s'attend à ce que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement ait amélioré la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi;

longueur de la procédure d'approbation du FEM; s'attend à ce que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement ait amélioré la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi; ***souligne l'importance vitale d'une intervention rapide des États membres afin de garantir qu'une proportion maximale des bénéficiaires soit atteinte;***

Or. en

### **Amendement 75**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 8**

###### *Proposition de résolution*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des Comptes en ce qui concerne la longueur de la procédure d'approbation du FEM; s'attend à ce que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement ait amélioré la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission, ***et se réjouit de ce que de nombreux États membres agissent déjà ainsi;***

###### *Amendement*

8. prend acte de la conclusion de la Cour des Comptes en ce qui concerne la longueur de la procédure d'approbation du FEM; s'attend à ce que la procédure plus rapide introduite dans le présent règlement ait amélioré la situation; recommande vivement que tous les États membres commencent à mettre en œuvre les mesures dès qu'ils ont envoyé leur demande à la Commission;

Or. it

### **Amendement 76**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis.** *réitère sa demande de 2013 pour que la Commission, sur la base de l'article 225 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et après consultation des partenaires sociaux, présente dans les plus brefs délai une proposition d'acte législatif sur l'information et la consultation des travailleurs, l'anticipation et la gestion des restructurations (selon les recommandations détaillées présentées à l'annexe du rapport (2012/2061 (INL)); souligne que l'adoption et l'application de ce cadre juridique devraient être un prérequis pour les États membres et les entreprises, leur permettant d'avoir accès à l'appui du FEM, et que le soutien du FEM devrait être le dernier recours, après que d'autres possibilités pour maintenir les activités de l'entreprise et l'emploi ont été essayées;*

Or. en

**Amendement 77**  
**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis.** *demande à la Commission et aux États membres de sensibiliser les travailleurs et leurs représentants à l'existence du FEM et de le faire dans les meilleurs délais afin de garantir que le maximum de bénéficiaires potentiels puissent être atteints et bénéficier des mesures du FEM;*

Or. en

**Amendement 78**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. rappelle l'importance des mesures de sauvegarde qui empêchent la délocalisation d'entreprises bénéficiant d'un financement de l'Union, qui pourrait rendre nécessaires des plans de soutien supplémentaires du fait des licenciements;**

Or. en

**Amendement 79**

**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. accueille favorablement la dérogation qui permet des exceptions au seuil de 500 travailleurs; invite la Commission à ramener le seuil des licenciements de 500 à 200 travailleurs;**

*Note: cet amendement devrait venir après le sous-titre "Bénéficiaires du FEM"*

Or. en

**Amendement 80**

**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. se félicite de la conclusion que tire la Cour des comptes dans son rapport, à savoir que la quasi-totalité des travailleurs admissibles au titre du FEM se sont vu offrir des mesures personnalisées et bien coordonnées; estime que la participation des bénéficiaires ciblés ou de leurs représentants, des partenaires sociaux et des autres parties concernées à l'évaluation et à la demande initiale est essentielle pour garantir des résultats utiles aux bénéficiaires;

*Amendement*

9. se félicite de la conclusion que tire la Cour des comptes dans son rapport, à savoir que la quasi-totalité des travailleurs admissibles au titre du FEM se sont vu offrir des mesures personnalisées et bien coordonnées; estime que la participation des bénéficiaires ciblés ou de leurs représentants, des partenaires sociaux, **des missions locales pour l'emploi**, et des autres parties concernées à l'évaluation et à la demande initiale est essentielle pour garantir des résultats utiles aux bénéficiaires;

Or. fr

**Amendement 81**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. se félicite de la conclusion que tire la Cour des comptes dans son rapport, à savoir que la quasi-totalité des travailleurs admissibles au titre du FEM se sont vu offrir des mesures personnalisées et bien coordonnées; estime que la participation des bénéficiaires ciblés ou de leurs représentants, des partenaires sociaux et des autres parties concernées à l'évaluation et à la demande initiale est essentielle pour garantir des résultats utiles aux bénéficiaires;

*Amendement*

9. se félicite de la conclusion que tire la Cour des comptes dans son rapport, à savoir que la quasi-totalité des travailleurs admissibles au titre du FEM se sont vu offrir des mesures personnalisées et bien coordonnées; estime que la participation des bénéficiaires ciblés ou de leurs représentants, des partenaires sociaux et des autres parties concernées à l'évaluation et à la demande initiale est essentielle pour garantir des résultats utiles aux bénéficiaires; **demande à la Commission d'évaluer dans ses études dans quelle mesure la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés a anticipé les perspectives du marché du travail et les qualifications requises et si elle était compatible avec le passage à une économie durable et efficace dans**

*l'utilisation des ressources;*

Or. en

**Amendement 82**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 bis.** *invite la Commission à se doter d'instruments permettant de recueillir des informations ponctuelles sur les effets du FEM et sur la qualité de ces effets d'après les bénéficiaires, afin qu'elle puisse ensuite appliquer des actions correctives, le cas échéant;*

Or. it

**Amendement 83**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 bis.** *rappelle l'importance des services nationaux et locaux de l'emploi dans la mise en place des mesures du FEM, de mesures de retour à l'emploi et donc la nécessité de maintenir la qualité de ces services, à fortiori en période de crise;*

Or. fr

**Amendement 84**  
**Monika Vana**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 bis.** *invite les États membres à faire davantage d'efforts pour que les travailleurs puissent recevoir une formation correspondant aux besoins des secteurs d'avenir;*

Or. en

**Amendement 85**  
**Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les **travailleurs âgés** et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes;

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les **travailleurs indépendants** et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes; **déplore que la nouvelle réglementation ne prenne pas en compte les régions et les marchés du travail profondément affectés par un chômage de longue durée;**

Or. en

**Amendement 86**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les travailleurs âgés et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes;

*Amendement*

10. observe que, ***parmi les 73 projets analysés dans le rapport d'évaluation ex post de la Commission***, la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les travailleurs âgés et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes;

Or. en

**Amendement 87**

**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les travailleurs âgés et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes;

*Amendement*

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les travailleurs âgés et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes; ***est fermement convaincu que la dérogation concernant l'inclusion des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation devrait être prolongée jusqu'à la fin de la période de programmation prévue en décembre 2020;***

Or. en

**Amendement 88**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les travailleurs âgés et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes;

*Amendement*

10. observe que la proportion moyenne de bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus était de 15 %, contre 5 % pour les bénéficiaires âgés de 15 à 24 ans; se félicite, dès lors, de l'accent mis dans le nouveau règlement sur les travailleurs âgés et jeunes et de l'inclusion de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation dans certaines demandes;  
***note que la proportion moyenne des femmes bénéficiaires était de 33 %; demande, par conséquent, à la Commission de tenir compte de la situation particulière des femmes, qui s'est encore aggravée depuis le début de la crise, et, partant, de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les femmes bénéficient de l'aide du FEM au même titre que les hommes;***

Or. en

**Amendement 89**  
**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 bis. estime que l'inclusion dans les demandes au FEM des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation exige souvent différents types d'interventions et estime que tous les acteurs, notamment les partenaires sociaux et les collectivités locales, devraient être invités à promouvoir les mesures nécessaires pour assurer l'inclusion de ces jeunes; demande en***

*outre un soutien spécifique et durable pour que les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation puissent terminer le programme du FEM;*

Or. en

**Amendement 90**  
**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. observe que l'absence d'une mise en œuvre efficace et dans les délais prévus des programmes du FEM dans certains États membres a entraîné l'utilisation incomplète des ressources, des millions d'euros inutilisés étant retournés à la Commission, ce qui a eu pour effet que des travailleurs licenciés nécessitant un soutien financier n'ont pas pu profiter de cette aide; observe que ce problème de mise en œuvre a particulièrement affecté les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation;*

Or. en

**Amendement 91**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. note que selon les données issues du même rapport, les bénéficiaires du FEM tendent à présenter des niveaux de scolarité plus faibles que la moyenne, donc des compétences moins transférables, ce qui, dans des*

*circonstances normales, réduit leurs possibilités d'emploi et les rend plus vulnérables sur le marché du travail;*

Or. en

**Amendement 92**

**Lynn Boylan**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 ter. invite la Commission à encourager les États membres à mettre en place un organisme chef de file solide pour appliquer les programmes du FEM, avec des pouvoirs appropriés permettant de garantir une utilisation maximale des financements et d'accroître la responsabilité vis-à-vis des parlements des États membres et de la Commission;*

Or. en

**Amendement 93**

**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

11. observe que, selon l'évaluation ex post, le taux moyen de participation des bénéficiaires ciblés a été de 78 % dans l'ensemble des 73 dossiers examinés; dans 20 dossiers, les taux de participation des bénéficiaires ciblés étaient égaux ou supérieurs à 100 %; insiste, cependant, sur le fait que le taux maximum de participation des bénéficiaires ciblés est de 100 % pour chaque dossier et que, dès lors, l'utilisation de chiffres supérieurs à 100 %

11. observe que, selon l'évaluation ex post, le taux moyen de participation des bénéficiaires ciblés a été de 78 % dans l'ensemble des 73 dossiers examinés; dans 20 dossiers, les taux de participation des bénéficiaires ciblés étaient égaux ou supérieurs à 100 %; insiste, cependant, sur le fait que le taux maximum de participation des bénéficiaires ciblés est de 100 % pour chaque dossier et que, dès lors, l'utilisation de chiffres supérieurs à 100 %

fausse les données pour suggérer un taux de participation nettement plus élevé que le taux véritable; demande à la Commission d'adapter ses chiffres pour fournir une évaluation plus exacte des taux de participation des bénéficiaires ciblés;

fausse les données pour suggérer un taux de participation nettement plus élevé que le taux véritable; *note que c'est également le cas pour le taux d'exécution du budget*; demande à la Commission d'adapter ses chiffres pour fournir une évaluation plus exacte des taux de participation des bénéficiaires ciblés *et des taux d'exécution du budget*;

Or. en

#### **Amendement 94**

**Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

**12. se félicite du fait que les bénéficiaires aient tiré d'autres profits que le réemploi et la mise à jour des compétences, y compris des avantages psychologiques tels qu'une estime de soi améliorée, un plus grand sentiment d'autonomie et une motivation accrue;**

*Amendement*

**supprimé**

Or. it

#### **Amendement 95**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

**12. se félicite du fait que les bénéficiaires aient tiré d'autres profits que le réemploi et la mise à jour des compétences, y compris des avantages psychologiques tels qu'une estime de soi améliorée, un plus grand sentiment d'autonomie et une motivation accrue;**

*Amendement*

**supprimé**

**Amendement 96**

Anne Sander

**Proposition de résolution****Paragraphe 12***Proposition de résolution*

12. se félicite du fait que les bénéficiaires aient *tiré d'autres profits que le réemploi et la mise à jour des compétences, y compris des avantages psychologiques tels qu'une estime de soi améliorée, un plus grand sentiment d'autonomie et une motivation accrue;*

*Amendement*

12. se félicite du fait que les bénéficiaires aient *pu tirer avant tout du FEM un nouvel emploi grâce à une aide personnalisée à la recherche d'emploi, la mise à jour de leurs compétences via des programmes de formation ou encore des allocations de mobilité; se félicite également que le FEM ait pu permettre à certains salariés de se tourner vers l'entrepreneuriat grâce à des aides à la création et la reprise d'entreprises; souligne par conséquent les effets positifs notables que peut avoir le FEM sur l'estime de soi, le sentiment d'autonomie et la motivation;*

Or. fr

**Amendement 97**

Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli

**Proposition de résolution****Paragraphe 12 bis (nouveau)***Proposition de résolution**Amendement*

*12 bis. souligne, cependant, qu'un pourcentage élevé des personnes concernées considèrent le nouvel emploi comme moins bien que le précédent et, comme le constate la Cour des comptes, il est impossible d'effectuer une évaluation complète de la réalisation des objectifs en raison de l'absence de données systématiques; recommande donc que la*

*Commission utilise tous les instruments destinés à recueillir des informations ponctuelles sur les effets du FEM et sur la qualité de ces effets pour pouvoir ensuite décider d'éventuelles actions correctives;*

Or. it

**Amendement 98**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

*13. observe qu'il a été difficile d'obtenir des informations sur les caractéristiques du nouvel emploi; cependant, une enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation ex post a produit des résultats mêlés, 35 % des personnes affirmant que la qualité du nouvel emploi était meilleure ou nettement meilleure, 24 % qu'elle était identique et 41 % qu'elle était moins bonne ou beaucoup moins bonne;*

*Amendement*

*supprimé*

Or. it

**Amendement 99**

**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*13 bis. note la faible utilisation, dans un grand nombre d'États membres, de l'aide du FEM par les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation qui pourraient en bénéficier; demande que les organisations locales et bénévoles, et en particulier aux organisations de jeunesse,*

*Amendement*

*soient directement représentées à l'étape de réalisation de chaque programme, afin de favoriser l'accès des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation , aux niveaux des États membres et de l'Union; estime que dans chaque État membre, l'antenne du FEM devrait posséder plus de pouvoir pour s'adresser aux agences ou organisations qui semblent appropriées pour assurer la participation maximale des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation ; demande aux États membres qui ont été confrontés à ce problème de réaliser une étude indépendante concernant l'utilisation qui a été faite à ce jour des programmes du FEM, en visant particulièrement la participation des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation, afin de recenser les meilleures pratiques permettant d'améliorer le fonctionnement global des futures programmes et la participation à ces programmes des jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation;*

Or. en

**Amendement 100**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 bis. souligne la nécessité d'évaluer avec précision l'abus de cet instrument par les entreprises qui délocalisent leurs activités, ce qui crée des situations de concurrence déloyale et de dumping social; estime, dans ces cas-là, qu'il est opportun de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour lutter contre ces pratiques nocives par l'application de règles efficaces, dont, notamment, l'obligation de prévoir la relocalisation*

*des travailleurs pour les entreprises qui choisissent de délocaliser leurs activités;*

Or. it

**Amendement 101**  
**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 ter. invite la Commission à prolonger la période durant laquelle les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation des régions pouvant bénéficier de l'initiative pour l'emploi des jeunes sont habilités à recevoir l'aide du FEM jusqu'après décembre 2017 pendant toute la durée du programme du FEM;*

Or. en

**Amendement 102**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 bis. estime que le FEM peut fournir la meilleure valeur ajoutée européenne lorsqu'il soutient des plans de formation et de reconversion pour les travailleurs, et en particulier pour les groupes vulnérables à faible qualification, qui donnent la priorité aux qualifications requises par le marché du travail et les entreprises;*

Or. en

## Amendement 103

Georgi Pirinski

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14

##### *Proposition de résolution*

14. se **félicite du** fait que seuls 6 % des fonds du FEM aient été dépensés en frais administratifs et de gestion;

##### *Amendement*

14. se **dit préoccupé par le** fait que seuls 6 % des fonds du FEM aient été dépensés en frais administratifs et de gestion;

Or. en

## Amendement 104

Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14

##### *Proposition de résolution*

14. se **félicite du fait** que seuls 6 % des fonds du FEM **aient** été dépensés en frais administratifs et de gestion;

##### *Amendement*

14. **constate** que seuls 6 % des fonds du FEM **ont** été dépensés en frais administratifs et de gestion;

Or. it

## Amendement 105

Csaba Sógor

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14

##### *Proposition de résolution*

14. se félicite du fait que seuls 6 % des fonds du FEM aient été dépensés en frais administratifs et de gestion;

##### *Amendement*

14. se félicite du fait que, **en moyenne, selon l'évaluation ex post de la Commission**, seuls 6 % des fonds du FEM aient été dépensés en frais administratifs et de gestion;

Or. en

**Amendement 106**  
**Krzysztof Hetman**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. regrette que le taux de travailleurs indépendants parmi les travailleurs réemployés soit bas; invite la Commission et les États membres à mieux promouvoir le potentiel de l'entrepreneuriat et de l'emploi indépendant auprès des bénéficiaires;***

Or. en

**Amendement 107**  
**Agnes Jongerius**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***15. observe que, lors des consultations des parties prenantes, le nombre de travailleurs réemployés, qui paient désormais des impôts et versent des cotisations de sécurité sociale plutôt que de toucher des indemnités de chômage ou d'autres prestations sociales, était l'aspect le plus important du rapport coût – efficacité;***

***supprimé***

Or. en

**Amendement 108**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. observe que, *lors des consultations des parties prenantes, le nombre de travailleurs réemployés, qui paient désormais des impôts et versent des cotisations de sécurité sociale plutôt que de toucher des indemnités de chômage ou d'autres prestations sociales, était* l'aspect le plus important du rapport *coût – efficacité*;

*Amendement*

15. observe que l'aspect le plus important du rapport *coût-efficacité devrait être le nombre de travailleurs réemployés qui peuvent verser des impôts et des contributions*;

Or. it

**Amendement 109**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. prend acte de la proposition, figurant dans l'évaluation ex post, selon laquelle une évaluation contrefactuelle de l'impact est un élément important pour comprendre la valeur ajoutée du FEM; observe qu'une telle évaluation n'est pas encore en place;

*Amendement*

16. prend acte de la proposition, figurant dans l'évaluation ex post, selon laquelle une évaluation contrefactuelle de l'impact est un élément important pour comprendre la valeur ajoutée du FEM; observe qu'une telle évaluation n'est pas encore en place; *demande que cette évaluation traite également de la responsabilité sociale des entreprises afin de s'assurer que le FEM ne sert pas d'outil déresponsabilisant les entreprises de leurs obligations sociales, mais au contraire favorise leurs actions dans ce sens*;

Or. fr

**Amendement 110**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. prend acte de la proposition, figurant dans l'évaluation ex post, selon laquelle une évaluation contrefactuelle de l'impact est un élément important pour comprendre la valeur ajoutée du FEM; **observe** qu'une telle évaluation **n'est** pas encore en place;

*Amendement*

16. prend acte de la proposition, figurant dans l'évaluation ex post, selon laquelle une évaluation contrefactuelle de l'impact est un élément important pour comprendre la valeur ajoutée du FEM; **regrette** qu'une telle évaluation **ne soit** pas encore en place;

Or. it

**Amendement 111**  
**Anne Sander**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. se félicite de la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne **quand il** sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux;

*Amendement*

17. se félicite de la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une **vraie** valeur ajoutée européenne **puisque'elle** sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux, **ce qui contribue à favoriser une meilleure cohésion sociale en Europe; insiste sur la nécessité de communiquer auprès des citoyens européens et des pouvoirs publics sur l'existence et l'efficacité de cette aide européenne à destination directe des travailleurs européens ayant perdu leurs emplois et ayant besoin d'assistance;**

Or. fr

**Amendement 112**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. se félicite de la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne quand il sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux;

*Amendement*

17. se félicite de la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne quand il sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux; ***appelle à une plus grande promotion de ces services et allocations par les politiques européennes sur la base des résultats acquis avec le FEM, ainsi qu'à une réflexion sur les bénéfices d'actions anticipant les restructurations et reconversions d'emplois;***

Or. fr

**Amendement 113**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. ***se félicite de*** la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne quand il sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux;

*Amendement*

17. ***prend acte de*** la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne quand il sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux; ***souligne que, à l'heure actuelle, il n'existe, dans certains États membres, aucun système de protection sociale, dont le revenu minimal, pour répondre aux besoins des travailleurs qui ont perdu leur emploi;***

Or. it

## Amendement 114

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 17

##### *Proposition de résolution*

17. se félicite de la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne quand il sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux;

##### *Amendement*

17. se félicite de la conclusion de la Cour des comptes selon laquelle le FEM apporte une valeur ajoutée européenne quand il sert à cofinancer des services en faveur des travailleurs licenciés ou des allocations n'existant généralement pas dans le cadre des régimes d'indemnités de chômage nationaux; ***déplore le fait que dans certains cas, il n'apparaît pas clairement si les mesures du FEM ont remplacé les obligations des États membres, notamment en ce qui concerne les indemnités de chômage;***

Or. en

## Amendement 115

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 17 bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***17 bis. invite la Commission à évaluer minutieusement tous les dossiers, afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'article 7, paragraphe 2, du règlement, qui exclut que le soutien apporté par le FEM remplace les mesures passives de protection sociale; suggère que dans un examen ultérieur, les règles soient rendues encore plus claires en précisant dans l'article 7, paragraphe 2, point b), que les actions qui relèvent de la responsabilité des entreprises et des États membres ne peuvent bénéficier d'une***

*contribution financière fournie au titre du FEM;*

Or. en

**Amendement 116**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. souligne l'impact positif des mesures personnalisées du FEM pour faciliter le retour à l'emploi; appelle par conséquent à un renforcement de ses actions via un FEM renouvelé, favorisant l'investissement dans le potentiel humain de l'Union, en élargissant son champ d'application, en adoptant des structures et prérequis plus souples, et en prévoyant des crédits lui donnant les moyens d'investir dans les anciens salariés;*

Or. fr

**Amendement 117**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;*

*supprimé*

**Amendement 118**

**Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. ***regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;***

*Amendement*

18. prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;

Or. it

**Amendement 119**

**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; ***estime que ce plafond devrait être abaissé;***

*Amendement*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %;

Or. en

**Amendement 120**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. regrette **qu'**un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée **européenne**; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne **de tels coûts** à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;

*Amendement*

18. regrette **vivement que, selon la Cour des comptes**, un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée, **lorsqu'il remplace des programmes nationaux**; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne **les indemnités** à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;

Or. en

**Amendement 121**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond **devrait** être **abaissé**;

*Amendement*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que **si** ce plafond **était abaissé, les effets devraient en être évalués**;

Or. en

**Amendement 122**

**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime **que ce plafond devrait être abaissé**;

*Amendement*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime **qu'à l'avenir, de telles pratiques ne devraient pas être autorisées**;

Or. en

**Amendement 123**  
**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;

*Amendement*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé; **observe que, dans tous les cas contrôlés dans le rapport de la Cour, celle-ci a relevé des mesures visant à octroyer aux travailleurs une aide au revenu, et que ces dernières représentaient 33 % des dépenses remboursées pour l'ensemble des cas relevant du FEM; fait observer que le nouveau règlement FEM plafonne les coûts des mesures spéciales d'une durée limitée, comme les allocations de recherche d'emploi et les mesures d'incitation à l'embauche destinées aux employeurs, à 35 % du coût total de**

*l'ensemble coordonné de services personnalisés et que les actions bénéficiant de l'aide du FEM ne sont pas censées se substituer à des mesures passives de protection sociale prévues par les États membres dans leurs systèmes nationaux;*

Or. it

#### **Amendement 124**

**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 18**

###### *Proposition de résolution*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé;

###### *Amendement*

18. regrette qu'un tiers du financement alloué au titre du FEM compense des programmes nationaux d'aide au revenu des travailleurs, sans aucune valeur ajoutée européenne; prend acte de la restriction figurant dans le règlement actuel, qui plafonne de tels coûts à 35 %; estime que ce plafond devrait être abaissé; **demande instamment que le FEM ne puisse pas être utilisé pour se substituer aux obligations des États membres, voire à celles des employeurs, envers les travailleurs;**

Or. en

#### **Amendement 125**

**Marian Harkin**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 18 bis (nouveau)**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

**18 bis. invite les États membres, conformément à l'article 7 du règlement en vigueur, à prévoir les futurs besoins du**

*marché du travail et les compétences exigées, et à orienter ainsi la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés vers un passage à une économie durable et efficace dans l'utilisation des ressources;*

Or. en

**Amendement 126**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. regrette que les taux d'exécution budgétaire fluctuent entre 3 % et 110 %, avec un taux d'exécution moyen de 55 %;

*Amendement*

19. regrette que les taux d'exécution budgétaire fluctuent entre 3 % et 110 %, avec un taux d'exécution moyen de 55 %; *estime que cette situation témoigne de lacunes soit dans la planification soit dans la phase d'exécution, et qu'elle devrait être améliorée par l'élaboration de projets mieux conçus et mieux exécutés;*

Or. en

**Amendement 127**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. déplore la diminution des fonds alloués au FEM; invite la Commission et les États membres à soutenir davantage le FEM, afin de garantir que les besoins sont satisfaits; invite la Commission à s'assurer qu'il y a suffisamment de*

*personnel pour faire face à la charge de travail et éviter les retards inutiles;*

Or. en

### **Amendement 128**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 20**

###### *Proposition de résolution*

20. *est satisfait de* la conclusion selon laquelle les États membres ont en général coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE ou prises sur le marché du travail national et *du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;*

###### *Amendement*

20. *prend acte de* la conclusion selon laquelle les États membres ont en général coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE ou prises sur le marché du travail national; *souligne que certains États membres n'ont généralement pas fixé d'objectifs quantitatifs de réinsertion et que, dans certains cas, les services pour l'emploi, publics ou privés, n'ont pas systématiquement fait de distinction entre le FEM, le FSE et d'autres mesures nationales, lors de la collecte des informations relatives à la réinsertion; demande à la Commission de fournir, chaque année, une évaluation complète des résultats obtenus pour chaque intervention du FEM ainsi que de communiquer des données concernant le rejet au niveau de la Commission des demandes au FEM et de motiver ce rejet;*

Or. it

### **Amendement 129**

**Georgi Pirinski**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. *est satisfait de* la conclusion selon laquelle *les* États membres ont *en général* coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE ou prises sur le marché du travail national et du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;

*Amendement*

20. *prend acte de* la conclusion selon laquelle *certain*s États membres ont coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE ou prises sur le marché du travail national et du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;

Or. en

**Amendement 130**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. est satisfait de la conclusion selon laquelle les États membres ont en général coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE *ou prises sur le marché du travail national* et du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;

*Amendement*

20. est satisfait de la conclusion selon laquelle les États membres ont en général coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE et du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;

Or. en

**Amendement 131**

**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. est satisfait de la conclusion selon

*Amendement*

20. *estime que les mesures relevant du*

laquelle les États membres ont en général coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE ou prises sur le marché du travail national et du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;

*FEM et celles relevant du FSE devraient être utilisées de façon à se compléter, afin d'offrir des solutions à la fois spécifiques à court terme et plus générales à long terme;* est satisfait de la conclusion selon laquelle les États membres ont en général coordonné efficacement les mesures relevant du FEM avec celles relevant du FSE ou prises sur le marché du travail national et du fait que la Cour des Comptes, dans son audit, n'ait détecté aucun cas de chevauchement ou de double financement de personnes;

Or. en

**Amendement 132**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. se dit satisfait de la conclusion du rapport de la Commission sur les activités du FEM en 2013 et 2014, selon laquelle aucune irrégularité n'a été rapportée à la Commission en vertu du règlement du FEM en vigueur en 2013 et 2014, ni aucune irrégularité liée aux programmes du FEM clôturés en 2013 et 2014;*

Or. en

**Amendement 133**  
**Sven Schulze**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

21. observe que les PME représentent **85 % de toutes les entreprises de l'UE et,**

21. observe que les PME représentent **99 % de l'ensemble des entreprises en**

dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler;

**Europe;** dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler; **souligne qu'il convient de mieux prendre en compte la proportionnalité dans le cadre du soutien apporté aux travailleurs licenciés de PME et de grandes entreprises;**

Or. de

**Amendement 134**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. observe que les PME représentent 85 % de toutes les entreprises de l'**UE et**, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler;

*Amendement*

21. observe que les PME représentent 85 % de toutes les entreprises de l'**Union et emploient la grande majorité des travailleurs de l'Union;** dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler; **demande, à cet égard, d'autres améliorations et, entre autres, de mettre davantage l'accent sur la disposition de l'article 8, paragraphe 5, point d), portant sur la nécessité d'identifier les fournisseurs ou les producteurs en aval des entreprises qui licencient;**

Or. en

**Amendement 135**  
**Agnes Jongerius**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. observe que les PME représentent

*Amendement*

21. observe que les PME représentent

85 % de toutes les entreprises de l'UE et, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler;

85 % de toutes les entreprises de l'UE et, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler; *demande, par conséquent, à la Commission d'abaisser le seuil d'éligibilité actuellement fixé à 500 licenciements; souligne que ce seuil est pratiquement réservé aux grands groupes qui réalisent des profits au niveau mondial et peuvent demander l'intervention du FEM; demande que ce seuil soit abaissé à 100 licenciements afin que le FEM puisse aider les salariés des petites entreprises dans des zones directement affectées par les conséquences de la mondialisation ou par les crises financière et économique; demande à la Commission de soutenir, outre les salariés des entreprises affectées par les plans de licenciement, toutes les zones touchées, notamment les sous-traitants; encourage la Commission à montrer plus de souplesse et de réactivité dans l'utilisation du FEM; déplore que les montants alloués par le fonds doivent souvent être avancés par les États membres;*

Or. en

**Amendement 136**  
**Claude Rolin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. observe que les PME représentent 85 % de toutes les entreprises de l'UE et, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet *clairement* de les cibler;

*Amendement*

21. observe que les PME représentent 85 % de toutes les entreprises de l'UE et, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet de les cibler *selon certains critères; demande donc à la Commission européenne de davantage réorienter le FEM au bénéfice des PME,*

**Amendement 137**

**Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. observe que les PME représentent 85 % de toutes les entreprises de l'Union et, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler;

*Amendement*

21. observe que les PME représentent 85 % de toutes les entreprises de l'Union et, dans ce contexte, se dit préoccupé par le fait que le FEM ait eu des effets très limités sur les PME, alors qu'il permet clairement de les cibler; *invite les parties intéressées à comprendre les causes de ce phénomène en apportant les modifications nécessaires au règlement pour augmenter l'impact du FEM sur les PME;*

**Amendement 138**

**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*21 bis. note que dans de nombreux cas, les États membres éprouvent des difficultés à prouver que les licenciements de masse sont conformes aux critères d'intervention du FEM, et cette tâche est encore plus ardue lorsque de nombreuses PME sont affectées; demande par conséquent à la Commission de traiter les lacunes mentionnées ci-dessus afin que le FEM apporte une solution efficace aux travailleurs licenciés, par l'abaissement*

*Amendement*

*du seuil pour ceux qui ont été licenciés dans les États membres où le marché du travail est plus restreint;*

Or. en

### **Amendement 139**

**Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Inmaculada Rodríguez-Piñero Fernández**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 22**

###### *Proposition de résolution*

22. reconnaît les difficultés que posent les demandes au titre de l'article 4, paragraphe 1, point b), de l'actuel règlement pour les PME; ***recommande vivement que la Commission et les États membres reconnaissent ces difficultés supplémentaires et s'y adaptent pendant les phases de programmation et de demande et que des ressources suffisantes soient allouées à la gestion et à l'exécution de ces dossiers;***

###### *Amendement*

22. reconnaît les difficultés que posent les demandes au titre de l'article 4, paragraphe 1, point b), de l'actuel règlement pour les PME; ***invite la Commission à abaisser le seuil d'éligibilité à une aide au titre du FEM de 500 à 100 licenciements, afin de faire en sorte que les salariés de petites entreprises des secteurs directement affectés par les effets de la mondialisation puissent recevoir une assistance;***

Or. en

### **Amendement 140**

**Elisabeth Morin-Chartier**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 22**

###### *Proposition de résolution*

22. ***reconnait les difficultés que posent les demandes au titre de l'article 4, paragraphe 1, point b), de l'actuel règlement pour les PME; recommande vivement que la Commission et les États membres reconnaissent ces difficultés supplémentaires et s'y adaptent pendant les phases de programmation et de demande et que des ressources suffisantes soient***

###### *Amendement*

22. ***souligne l'importance du dispositif énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point b), de l'actuel règlement pour les PME puisqu'il permet la restructuration de filières économiques à l'échelle régionale; reconnaît les difficultés que posent les demandes à ce titre; recommande vivement que la Commission et les États membres reconnaissent ces difficultés***

allouées à la gestion et à l'exécution de ces dossiers;

supplémentaires et s'y adaptent pendant les phases de programmation et de demande et que des ressources suffisantes soient allouées à la gestion et à l'exécution de ces dossiers;

Or. fr

## **Amendement 141** **Francesc Gambús**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 22**

#### *Proposition de résolution*

22. reconnaît les difficultés que posent les demandes au titre de l'article 4, paragraphe 1, point b), de l'actuel règlement pour les PME; recommande vivement que la Commission et les États membres reconnaissent ces difficultés supplémentaires et s'y adaptent pendant les phases de programmation et de demande et que des ressources suffisantes soient allouées à la gestion et à l'exécution de ces dossiers;

#### *Amendement*

22. reconnaît les difficultés que posent les demandes au titre de l'article 4, paragraphe 1, point b), de l'actuel règlement pour les PME; recommande vivement que la Commission et les États membres reconnaissent ces difficultés supplémentaires et s'y adaptent, ***et que le principe de la priorité aux PME soit pris en compte***, pendant les phases de programmation et de demande et que des ressources suffisantes soient allouées à la gestion et à l'exécution de ces dossiers;

Or. es

## **Amendement 142** **Csaba Sógor**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 22 bis (nouveau)**

#### *Proposition de résolution*

#### *Amendement*

***22 bis. note la concentration de demandes dans les secteurs de la fabrication et de la construction et, en particulier, dans les industries automobiles et aéronautiques, les grandes entreprises étant les principales bénéficiaires de l'aide; estime***

*qu'une répartition plus équitable des crédits entre les secteurs économiques permettrait d'apporter un soutien plus marqué aux PME;*

Or. en

**Amendement 143**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 22 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*22 bis. invite la Commission à effectuer le suivi des cas précédents dans lesquels des PME, des entreprises de l'économie sociale et des coopératives ont bénéficié de l'aide au titre du FEM; invite la Commission à proposer des mesures permettant aux PME, aux entreprises de l'économie sociale et aux coopératives de profiter davantage du FEM;*

Or. en

**Amendement 144**

**Francesc Gambús**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement;

23. demande aux États membres *et aux autorités régionales dotées de compétences exclusives* de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel

règlement;

Or. es

### **Amendement 145**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 23**

##### *Proposition de résolution*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans *les* PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement;

##### *Amendement*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans *des* PME, *des coopératives et des entreprises de l'économie sociale* au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement;

Or. en

### **Amendement 146**

**Sven Schulze**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 23**

##### *Proposition de résolution*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement;

##### *Amendement*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement, *en particulier en ce qui concerne les demandes collectives impliquant des PME*;

Or. de

### **Amendement 147**

**Claude Rolin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement;

*Amendement*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement ***et d'informer les PME des possibilités qui leur sont offertes par le FEM au moyen d'une vaste campagne de communication;***

Or. fr

**Amendement 148**  
**Patrick Le Hyaric**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement;

*Amendement*

23. demande aux États membres de soutenir activement les travailleurs licenciés dans les PME au moyen de la flexibilité prévue à l'article 4, paragraphe 2, de l'actuel règlement; ***invite à l'élaboration d'autres facilités de ce type pour favoriser un accès plus large aux actions du FEM;***

Or. fr

**Amendement 149**  
**Csaba Sógor**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***23 bis. se dit satisfait de la conclusion du rapport d'exécution ex post de la Commission, qui fait état d'un lien positif***

*entre les ressources utilisées pour la promotion de l'entrepreneuriat et le taux d'emploi indépendant après la mise en œuvre des mesures, ce qui indique que l'utilisation de telles mesures prises dans le cadre du FEM pour promouvoir et favoriser l'entrepreneuriat a été un réel succès; estime qu'à l'avenir, de telles mesures devraient être renforcées;*

Or. en

## **Amendement 150**

**Marian Harkin**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*23 bis. salue les efforts de plusieurs États membres visant à accroître l'utilisation de mesures qui soutiennent l'entrepreneuriat et l'économie sociale, sous la forme de subventions et de mesures d'aide au démarrage visant à favoriser l'entrepreneuriat et les coopératives de l'économie sociale ainsi que les services destinés aux nouveaux entrepreneurs;*

Or. en

## **Amendement 151**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

24. estime que, compte tenu d'un certain nombre de facteurs de complication, tels que les éventuelles omissions de données, les spécificités régionales et nationales, différents

24. estime que, compte tenu d'un certain nombre de facteurs de complication, tels que les éventuelles omissions de données, les spécificités régionales et nationales, différents

contextes macro- et micro-économiques, la faible taille des échantillons et certains postulats nécessaires, l'approche méthodologique de la Commission *est, dans une large mesure*, rigoureuse et transparente;

contextes macro- et micro-économiques, la faible taille des échantillons et certains postulats nécessaires, l'approche méthodologique de la Commission *doit être* rigoureuse et transparente *grâce à la mise en place de mesures visant à contrer les lacunes qui compliquent une telle approche*;

Or. it

#### **Amendement 152**

**Lynn Boylan, Paloma López Bermejo**

#### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*24 bis. estime que le rapport à mi-programme à la Commission européenne et aux autorités compétentes des États membres devrait être rendu obligatoire et devrait comprendre le détail des dépenses estimées et des actions supplémentaires à approuver, en présentant dans le détail les moyens d'éviter la sous-utilisation des ressources; invite la Commission à garantir la publication intégrale du contenu et des conclusions de toute revue à mi-parcours, notamment l'estimation des dépenses nécessaires pour permettre un meilleur contrôle et une plus grande responsabilité publics;*

Or. en

#### **Amendement 153**

**Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. *s'inquiète de ce* que le rapport de la Cour des comptes *conclue* qu'aucun objectif quantitatif concernant la réinsertion n'a été fixé et que les données existantes se révèlent inappropriées pour évaluer l'efficacité des mesures relatives à la réinsertion professionnelle des travailleurs; recommande, donc, que les États membres fixent des objectifs de réinsertion quantitatifs et fassent systématiquement la différence entre les mesures prises au titre du FEM, au titre du FSE, et d'autres mesures nationales conçues expressément pour les travailleurs touchés par des licenciements collectifs; les États membres devraient, en outre, faire la distinction entre les deux principaux types de mesures au titre du FEM, c'est-à-dire les mesures actives sur le marché de l'emploi et l'aide au revenu des travailleurs, ainsi que fournir des informations plus détaillées sur les mesures dont ont bénéficié les différents participants de manière à permettre une analyse plus précise du rapport coût-efficacité des différentes mesures;

*Amendement*

25. *souligne* que le rapport de la Cour des comptes *conclut* qu'aucun objectif quantitatif concernant la réinsertion n'a été fixé et que les données existantes se révèlent inappropriées pour évaluer l'efficacité des mesures relatives à la réinsertion professionnelle des travailleurs; recommande, donc, que les États membres fixent des objectifs de réinsertion quantitatifs et fassent systématiquement la différence entre les mesures prises au titre du FEM, au titre du FSE, et d'autres mesures nationales conçues expressément pour les travailleurs touchés par des licenciements collectifs; les États membres devraient, en outre, faire la distinction entre les deux principaux types de mesures au titre du FEM, c'est-à-dire les mesures actives sur le marché de l'emploi et l'aide au revenu des travailleurs, ainsi que fournir des informations plus détaillées sur les mesures dont ont bénéficié les différents participants de manière à permettre une analyse plus précise du rapport coût-efficacité des différentes mesures;

Or. it

**Amendement 154**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. *s'inquiète de ce* que le rapport de la Cour des comptes *conclue* qu'aucun objectif quantitatif concernant la réinsertion n'a été fixé et que les données existantes se révèlent inappropriées pour évaluer l'efficacité des mesures relatives à

*Amendement*

25. *note* que le rapport de la Cour des comptes *conclut* qu'aucun objectif quantitatif concernant la réinsertion n'a été fixé et que les données existantes se révèlent inappropriées pour évaluer l'efficacité des mesures relatives à la

la réinsertion professionnelle des travailleurs; recommande, donc, que les États membres fixent des objectifs de réinsertion quantitatifs et fassent systématiquement la différence entre les mesures prises au titre du FEM, au titre du FSE, et d'autres mesures nationales conçues expressément pour les travailleurs touchés par des licenciements collectifs; les États membres devraient, en outre, faire la distinction entre les deux principaux types de mesures au titre du FEM, c'est-à-dire les mesures actives sur le marché de l'emploi et l'aide au revenu des travailleurs, ainsi que fournir des informations plus détaillées sur les mesures dont ont bénéficié les différents participants de manière à permettre une analyse plus précise du rapport coût-efficacité des différentes mesures;

réinsertion professionnelle des travailleurs; recommande, donc, que les États membres fixent des objectifs de réinsertion quantitatifs et fassent systématiquement la différence entre les mesures prises au titre du FEM, au titre du FSE, et d'autres mesures nationales conçues expressément pour les travailleurs touchés par des licenciements collectifs; les États membres devraient, en outre, faire la distinction entre les deux principaux types de mesures au titre du FEM, c'est-à-dire les mesures actives sur le marché de l'emploi et l'aide au revenu des travailleurs, ainsi que fournir des informations plus détaillées sur les mesures dont ont bénéficié les différents participants de manière à permettre une analyse plus précise du rapport coût-efficacité des différentes mesures;

Or. en

### **Amendement 155**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 25**

#### *Proposition de résolution*

25. s'inquiète de ce que le rapport de la Cour des comptes conclue qu'aucun objectif quantitatif concernant la réinsertion n'a été fixé et que les données existantes se révèlent inappropriées pour évaluer l'efficacité des mesures relatives à la réinsertion professionnelle des travailleurs; recommande, donc, que les États membres fixent des objectifs de réinsertion quantitatifs et fassent systématiquement la différence entre les mesures prises au titre du FEM, au titre du FSE, et d'autres mesures nationales

#### *Amendement*

25. s'inquiète de ce que le rapport de la Cour des comptes conclue qu'aucun objectif quantitatif concernant la réinsertion n'a été fixé et que les données existantes se révèlent inappropriées pour évaluer l'efficacité des mesures relatives à la réinsertion professionnelle des travailleurs; recommande, donc, que les États membres fixent des objectifs de réinsertion quantitatifs et *qualitatifs et* fassent systématiquement la différence entre les mesures prises au titre du FEM, au titre du FSE, et d'autres mesures

conçues expressément pour les travailleurs touchés par des licenciements collectifs; les États membres devraient, en outre, faire la distinction entre les deux principaux types de mesures au titre du FEM, c'est-à-dire les mesures actives sur le marché de l'emploi et l'aide au revenu des travailleurs, ainsi que fournir des informations plus détaillées sur les mesures dont ont bénéficié les différents participants de manière à permettre une analyse plus précise du rapport coût-efficacité des différentes mesures;

nationales conçues expressément pour les travailleurs touchés par des licenciements collectifs; les États membres devraient, en outre, faire la distinction entre les deux principaux types de mesures au titre du FEM, c'est-à-dire les mesures actives sur le marché de l'emploi et l'aide au revenu des travailleurs, ainsi que fournir des informations plus détaillées sur les mesures dont ont bénéficié les différents participants de manière à permettre une analyse plus précise du rapport coût-efficacité des différentes mesures;

Or. en

### **Amendement 156**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 26**

#### *Proposition de résolution*

26. rappelle aux États membres leur obligation de fournir des données sur les taux de réinsertion **12 mois** après la mise en œuvre des mesures;

#### *Amendement*

26. rappelle aux États membres leur obligation de fournir des données sur les taux de réinsertion **à intervalles réguliers** après la mise en œuvre des mesures;

Or. en

### **Amendement 157**

**Jérôme Lavrilleux**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 26**

#### *Proposition de résolution*

26. rappelle aux États membres leur obligation de fournir des données sur les taux de réinsertion 12 mois après la mise en œuvre des mesures;

#### *Amendement*

26. rappelle aux États membres leur obligation de fournir des données sur les taux de réinsertion 12 mois après la mise en œuvre des mesures **afin de garantir un**

*suivi nécessaire de l'effet et de l'efficacité du FEM;*

Or. fr

**Amendement 158**

**Marian Harkin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*26 bis. souligne la nécessité d'améliorer les procédures d'audit au niveau national afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité et d'éviter des doublons inutiles à des organismes agissant à différents niveaux de contrôle;*

Or. en

**Amendement 159**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Elena Gentile, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*27 bis. invite les États membres qui ont bénéficié d'une aide au titre du FEM à rendre publiques toutes les données et évaluations des dossiers; invite les États membres à inclure une étude d'impact en fonction du sexe dans l'évaluation de ces dossiers;*

Or. en

## **Amendement 160**

**Marita Ulvskog**

au nom du groupe S&D

**Jutta Steinruck, Javi López, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 27 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*27 ter. invite la Commission à déléguer l'évaluation des dossiers traités par le FEM à Eurofound; estime qu' Eurofound, notamment en tant qu'organisation hôte de l'Observatoire européen du changement (EMCC), possède l'expertise scientifique et l'indépendance nécessaires pour fournir des évaluations crédibles; juge qu' Eurofound devrait être autorisé 1) à développer une méthodologie d'évaluation améliorée, 2) à donner des recommandations concernant les données qui devraient être collectées et la façon de réaliser cette collecte, étant donné que la principale condition pour effectuer de meilleures évaluations est de disposer de meilleures données statistiques, et 3) à effectuer l'évaluation des dossiers traités par le FEM, y compris l'établissement de rapports complets sur ces évaluations; invite par conséquent la Commission européenne à fournir à Eurofound les ressources financières nécessaires, correspondant à l'évaluation des dépenses courantes en matière de fournitures et de ressources humaines; estime, de plus, étant donné que le principal obstacle à de meilleures évaluations réside dans l'absence de données appropriées, que la Commission a besoin que les États membres fournissent ces données à Eurofound, comme condition préalable à l'aide financière au titre du FEM; demande qu' Eurofound indique les données qui lui sont nécessaires;*

Or. en

## Amendement 161

Marita Ulvskog

au nom du groupe S&D

Jutta Steinruck, Agnes Jongerius, Miapetra Kumpula-Natri, Vilija Blinkevičiūtė, Maria Arena

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 27 quater (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*27 quater. invite la Commission européenne à fournir à Eurofound les ressources financières nécessaires, correspondant à l'évaluation des dépenses courantes en matière de fournitures et de ressources humaines; estime, de plus, étant donné que le principal obstacle à de meilleures évaluations réside dans l'absence de données appropriées, que la Commission a besoin que les États membres fournissent ces données à Eurofound, comme condition préalable à l'aide financière au titre du FEM; demande qu'Eurofound indique les données qui lui sont nécessaires;*

Or. en

## Amendement 162

Laura Agea, Tiziana Beghin, Marco Valli

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 28

*Proposition de résolution*

*Amendement*

28. recommande que des examens par les pairs, des échanges transnationaux ou la mise en place de partenariats entre les nouveaux et les précédents dossiers du FEM aient lieu, *si possible*, plus régulièrement de manière à échanger les bonnes pratiques et les expériences de mise en œuvre;

28. recommande que des examens par les pairs, des échanges transnationaux ou la mise en place de partenariats entre les nouveaux et les précédents dossiers du FEM aient lieu plus régulièrement de manière à échanger les bonnes pratiques et les expériences de mise en œuvre;

## **Amendement 163**

**Monika Vana**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 28**

##### *Proposition de résolution*

28. recommande que des examens par les pairs, des échanges transnationaux ou la mise en place de partenariats entre les nouveaux et les précédents dossiers au titre du FEM aient lieu, si possible, plus régulièrement de manière à échanger les bonnes pratiques et les expériences de mise en œuvre;

##### *Amendement*

28. recommande que des examens par les pairs, des échanges transnationaux ou la mise en place de partenariats entre les nouveaux et les précédents dossiers au titre du FEM aient lieu, si possible, plus régulièrement de manière à échanger les bonnes pratiques et les expériences de mise en œuvre; ***recommande donc de créer une plateforme des bonnes pratiques qui soit facilement accessible et permette de meilleurs échanges, notamment des exemples de combinaisons appropriées de différents fonds de l'Union visant à offrir des solutions intégrées aux régions où sont établies des industries polluantes;***

Or. en